



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 30 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL

Membres absents :

Monsieur Franck LEHENOFF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Philippe THIRION pouvoir à Monsieur François DESEILLE

OBJET : PERSONNEL

Personnel – Recrutement de contractuels

1 - Direction Proximité / Citoyenneté :

Trois postes sont à pourvoir :

- un poste de chargé de développement territorial de la participation citoyenne,
- deux postes de chargé de développement territorial de la participation citoyenne et chef de projet politique de la ville.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'emplois de catégorie A, le recrutement de contractuels peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

La personne recrutée sur le poste de chargé de mission aura pour mission de construire et animer des projets de territoire, développer et entretenir un partenariat avec les acteurs du quartier, assurer la gestion des Ateliers de quartier et des projets issus des budgets participatifs.

Les personnes recrutées sur les missions spécifiques de chef de projet politique de la ville auront pour mission de développer et entretenir un partenariat avec les acteurs de quartier, construire et animer des projets de développement thématiques en lien avec les enjeux de territoire dans le cadre d'un projet de quartier, mettre en œuvre le contrat de ville et assurer la gestion des Ateliers de quartier des projets issus des budgets participatifs.

Les postes seraient alors pourvus par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

Les agents contractuels recrutés le seront dans les conditions suivantes :

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux,
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

Leur rémunération comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à leur poste (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année.

2 - Direction de la Culture :

Le poste de responsable de la conservation au sein du pôle patrimoine de la bibliothèque est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Sous l'autorité de la responsable du pôle patrimoine de la bibliothèque, la personne recrutée devra assurer, au sein de la bibliothèque patrimoniale et d'étude (BPE), les missions relevant des champs de la sécurité / sûreté, de la conservation, de la restauration et de la régie des collections.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux de conservation du patrimoine,
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son poste (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

3 - Direction du Commerce :

Le poste de responsable de l'occupation du domaine public commerces sédentaires et ambulants est à pourvoir.

Sous l'autorité de la directrice, la personne recrutée devra piloter les dossiers d'occupation du domaine public (sédentaire et ambulants) et leurs réglementations, développer la relation avec l'ensemble des commerçants sédentaires et ambulants tout en accompagnant les pratiques innovantes (food truck et locavor par exemple), ainsi qu'encadrer l'équipe de l'occupation du domaine public et du commerce ambulant et superviser l'ensemble de ses missions.

Par ailleurs, le poste de chargé de projets et développement est également à pourvoir.

La personne recrutée devra assurer la mise en place, le développement et le suivi de projets de la direction du commerce en lien avec la directrice et la chargée de l'observatoire. Elle devra notamment participer à la mise en place de la feuille de route de la direction et au déploiement des objectifs prioritaires retenus, ainsi qu'au développement des nouveaux outils de pilotage de la direction.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'emplois de catégorie A, le recrutement de contractuels peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux,
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

La rémunération des personnes engagées comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à leur poste (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année.

Les postes seraient alors pourvus par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

1 – **d'autoriser** le recrutement d'agents contractuels à la direction Proximité / Citoyenneté, à la direction de la Culture, à la direction du Commerce dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique ;

2 – **d'inscrire** au budget les crédits correspondants ;

3 – **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN